

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o Le conseil d'arrondissement, a adopté le 9 mars 2010, un projet de résolution numéro CA10 14 0045 intitulé :

« Accorder, par résolution, le projet particulier d'occupation à des fins de restaurant et de débit de boissons alcooliques au 370 et 372, boulevard Crémazie Est, zone 0042, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003). »

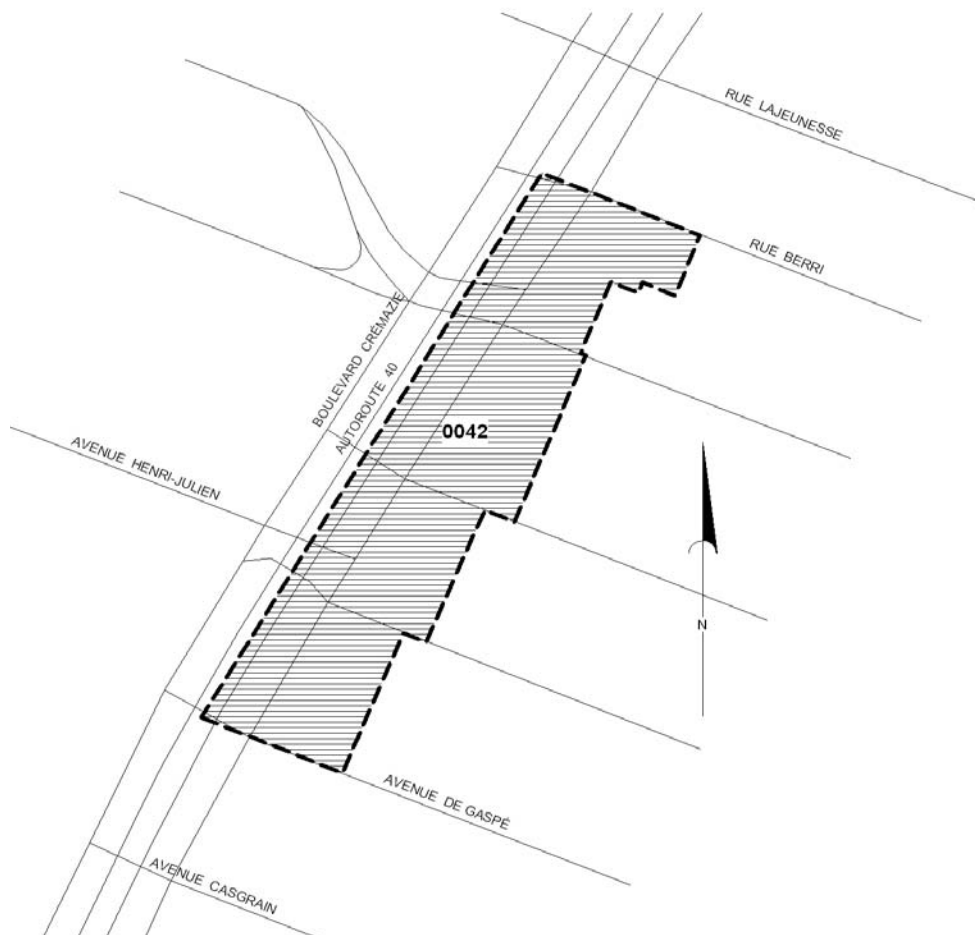
2^o L'objet du projet de résolution est :

D'accorder la demande d'autorisation pour le bâtiment situé au 370 et 372, boulevard Crémazie Est, afin d'occuper le deuxième étage du bâtiment aux fins de débit de boissons alcooliques et d'occuper le troisième et le quatrième étage du bâtiment aux fins de restaurant et aux fins de salle de spectacle à titre d'usage complémentaire au restaurant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'appliquant.

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 162 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Ce projet vise la 0042 illustrée ci-dessous :



3^o Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le 25 mars 2010 à 19 h au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

- 4° Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
- 5° Ce projet de résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Le 16 mars 2010

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac